



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'UNION AFRICAINE CONDAMNE FERMEMENT L'ACTION DES ÉLÉMENTS MUTINS QUI ONT ANNONCÉ AVOIR PRIS LE POUVOIR AU MALI

**Addis Abéba, le 22 mars 2012** : Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, continue de suivre avec une profonde préoccupation l'évolution de la situation au Mali, notamment l'annonce par les soldats mutins de la suspension de la Constitution et des institutions républicaines, ainsi que de la mise en place d'un Conseil national de Redressement de la Démocratie et de la Restauration de l'État (CNRDR).

Le Président de la Commission condamne fermement cet acte de rébellion, qui porte gravement atteinte à la légalité constitutionnelle et constitue un sérieux recul pour le Mali et pour les processus démocratiques en cours sur le continent.

Conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA et à la Charte africaine sur la Démocratie, les Élections et la Gouvernance, le Président de la Commission réaffirme la politique de zéro tolérance de l'Afrique pour tout changement anticonstitutionnel et son rejet total de toute prise de pouvoir par la force. A cet égard, il demande instamment aux éléments mutins de mettre un terme immédiat à leur action et de se soumettre à la légalité constitutionnelle. Il exhorte l'institution militaire à demeurer résolument au service des autorités civiles démocratiquement élues.

Le Président de la Commission a entamé une série de consultations, en particulier avec le Président de l'Union, le Président Thomas Yayi Boni du Bénin, le Président de la Commission de la CEDEAO, Désiré Kadré Ouédraogo, et d'autres acteurs, pour renforcer l'efficacité de la réponse de l'Afrique aux développements en cours au Mali, en vue de la préservation de l'ordre constitutionnel. Il fera incessamment rapport au Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour permettre à cette instance de se prononcer sur les développements actuels, sur la base des instruments pertinents de l'UA.

Par ailleurs, le Président de la Commission souligne que l'UA, en collaboration avec la CEDEAO et les pays de la région, et dans le prolongement des décisions de la réunion ministérielle du CPS tenue à Bamako, le 20 mars 2012, poursuivra ses efforts en vue d'un règlement rapide de la crise déclenchée par la rébellion armée au Nord du pays, dans le strict respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Mali. Il réaffirme que rien ne peut justifier cette rébellion, particulièrement au regard de l'existence, au Mali, d'institutions démocratiques qui permettent la libre expression des opinions et la prise en charge de toutes revendications légitimes.